OPÉRATION DÉMINAGE – Liesse
SAMEDI 7 MARS

FOIRE AUX QUESTIONS

1° - Qui pilote cette opération ?	**La Préfecture du Val d'Oise.** Les services de l'Etat ont programmé cette opération en date du samedi 7 mars. Des démineurs se rendront sur site pour réaliser, comme l'exige la procédure règlementaire, le désamorçage puis l'extraction des 3 engins datant de 39-45. Elle sera réalisée en partenariat avec les services de la ville.
2° - Existe -il un danger immédiat de par la présence de ces bombes dans le voisinage de notre habitation ?	**Non.** Aucun danger immédiat, ni à venir. Les bombes sont actuellement enterrées à plus de 4 mètres de profondeur.
3° - Va-t-on entendre un bruit de détonation lors de l'opération ?	**Non.** Les bombes ne seront pas détruites sur place (pas d'explosion) mais seulement désamorcées puis déplacées sur un site extérieur à la ville, spécifique et sécurisé.
4° - Y-a-t-il des précautions à prendre avant d'évacuer mon logement ?	**Non.** La Préfecture du Val d'Oise n'a pas communiqué de recommandations particulières dans le cadre de cette opération. Les riverains des logements concernés par l'évacuation sont invités éventuellement, s'ils le souhaitent, à fermer leurs volets.
5° - Comment va se dérouler cette matinée ?	**Pour les habitants du périmètre à évacuer** : si les riverains ne peuvent ou ne veulent pas partir par leurs propres moyens, la prise en charge aura lieu par bus à la gare routière de Liesse dès 5h30 (jusqu'à 7h30). Les personnes seront acheminées vers la place Pierre Mendès-France (place du marché), près de l'Hôtel de ville. Les habitants seront ensuite dirigés par des agents communaux vers des structures municipales voisines, à proximité à pied. **Pour les habitants du périmètre à confiner** : les riverains concernés devront rester dans leur logement de 7h30 jusqu'à l'annonce de la fin de l'opération, en début d'après-midi. Ils pourront s'ils le souhaitent, et à défaut d'une autre solution d'hébergement temporaire, être accueillis dans des structures municipales (point de ralliement unique : place Mendès-France). Une fois l'opération terminée, les riverains pourront rentrer à leur domicile OU sortir de chez eux (pour les riverains du périmètre à confiner). Pour les personnes ayant été acheminées en bus, le retour s'effectuera dans les mêmes conditions qu'à l'aller (point de ralliement : place Mendès-France).

	Dans les 2 cas, Il est fortement conseillé aux résidents concernés par l'évacuation et le confinement de trouver une solution d'hébergement temporaire du vendredi soir au samedi soir.
6° - À partir de quelle heure puis-je évacuer et jusqu'à quelle heure maximum ?	Les riverains du périmètre à évacuer devront avoir quitter leur logement **avant 7h30 dernier délai**. Début de l'opération d'évacuation par les forces de l'ordre, aidés d'agents communaux et de personnels de la Protection civile + Croix-Rouge : **dès 5h30**.
7° - Que signifie exactement « être confiné » ?	Si vous êtes concernés par le périmètre de confinement, vous devrez impérativement **ne pas sortir de votre logement de 7h30 jusqu'à la fin de l'opération**. Il vous sera interdit pour votre sécurité de vous balader dans la rue ou de sortir votre animal de compagnie. Il n'est pas nécessaire de calfeutrer portes ou fenêtres (aucun risque chimique). Le périmètre de sécurité (comprenant la zone d'évacuation et de confinement) sera cerné par les forces de l'ordre. Une équipe de sapeurs-pompiers sera présente pour intervenir en cas d'urgence (secours médical…).
8° - Où seront stationnés les bus municipaux ? Seront-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?	**Gare routière de Liesse (place Montesquieu).** Les bus seront logotés « CEOBUS ». Des rotations seront assurées toutes les 10 minutes, dès 5h30 jusqu'à 7h30. Ces bus seront **accessibles PMR** (possibilité d'y monter avec un fauteuil roulant). Les poussettes pourront également être emportées.
9° - Si je décide de rejoindre le point de ralliement en voiture, où pourrai-je me garer ?	**Parking mairie (rue de l'Oise), parking Indigo voisin ou encore parking du Parc des sports (boulevard Ducher).** Stationnement gratuit. Point de ralliement à pied : place Pierre Mendès-France (place du marché). Les riverains seront accompagnés vers les différents lieux d'accueil municipaux par du personnel communal.
10° - Mon mari/ Ma femme travaille de nuit et n'arrivera au point de ralliement qu'à partir de 10h. Est-ce trop tard ?	**Non.** Du personnel communal sera présent toute la journée place Mendès-France (place du marché / Hôtel de ville) pour accueillir les éventuels retardataires.
11° - Le temps que durera l'opération, aurai-je la possibilité de sortir des structures d'accueil municipales ?	**Oui.** Il s'agit de lieux d'accueil provisoires, ouverts spécialement pour ceux et celles qui n'ont pas trouvé d'autre solution d'accueil et d'hébergement. Vous pourrez y être accueillis et en sortir/ revenir quand vous le souhaiterez.

12° - Les lieux seront-ils chauffés ? Du matériel (type micro-onde…) sera-t-il disponible ?	**Oui.** Les structures municipales vers lesquelles les riverains seront dirigées seront chauffées et adaptées à l'accueil du public. Tout le nécessaire sera prévu pour pouvoir réchauffer par exemple des biberons ou des plats. Un espace sera aménagé pour le change des bébés.
13° - Dois-je apporter de quoi manger jusqu'au midi ?	**Non.** La ville de Saint-Ouen l'Aumône servira gratuitement le petit-déjeuner et le repas du midi aux personnes accueillies dans le cadre de cette opération. De l'eau et des boissons chaudes seront disponibles sur les structures d'accueil concernées. **En cas d'intolérance alimentaire ou régime particulier, il est conseillé d'apporter son propre repas.**
14° - Que dois-je apporter avec moi ?	**Le strict nécessaire (ne vous encombrez pas).** Apportez vos médicaments pour ceux/celles qui suivent un traitement. Apportez également le nécessaire pour changer les bébés/enfants.
15° - Suis-je autorisé à venir au point de ralliement avec mon chien/chat ?	**Oui, si vous n'avez pas d'autres possibilités (le laisser à domicile ou le faire garder).** Seuls les animaux domestiques seront autorisés dans nos lieux d'accueils (en cage ou avec muselière et tenus en laisse). Pour votre confort et celui de votre animal, privilégiez un transport jusqu'au point de ralliement par vos propres moyens (stationnement sur le parking mairie ou indigo). Un parc à chiens est disponible près du Parc des sports (boulevard Ducher). Les propriétaires devront prévoir d'apporter le nécessaire de l'animal (croquettes…).
16° - Comment pourrai-je savoir que l'opération est terminée / que je peux regagner mon domicile / que je peux à nouveau circuler sur le secteur de Liesse ?	L'information sur la levée du périmètre de sécurité (et donc d'interdiction de circulation) sera communiquée en temps réel sur le **site internet de la ville** (www.ville-soa.fr) et sur la **page Facebook de la ville (@villedesoa).** Pour ceux qui n'ont pas internet, vous pouvez appeler le numéro spécial de renseignement accessible toute la journée du samedi 7 mars (**tél. : 01 82 31 11 11).** Une **alerte sms** pourra également vous être envoyée (à condition d'avoir communiqué votre numéro de portable lors du recensement en porte-à-porte, au stand d'information, par téléphone ou sur place le jour de l'opération). Une communication spécifique **par haut-parleur** aura lieu sur le secteur de confinement afin d'avertir de la levée du dispositif de sécurité.

17° - Pourrai-je prendre le train le 7 mars ?	**Oui/Non.** La gare de Liesse sera fermée de 7h30 jusqu'à la fin de l'opération. Les trains continueront toutefois de circuler normalement sur la ligne (tous les autres arrêts seront desservis). Possibilité de prendre le RER C à l'arrêt Gare centre-ville (rue du Général Leclerc).
18° - L'autoroute sera-t-elle totalement coupée à la circulation ?	**Oui/Non.** L'A15 sera **partiellement fermée** dans les deux sens sur un tronçon spécifique (entre la bretelle 5.1 d'Herblay et Saint-Ouen l'Aumône). Les itinéraires de déviation seront indiqués sur les grands axes (via A115, RN184).
19° - J'habite de l'autre côté de la voie ferrée, hors du périmètre de sécurité. Puis-je sortir de la ville sans être bloqué ?	**Oui. Par la voie de bus TCSP** (direction rue Marcel Dassault) qui sera exceptionnellement ouverte et qui servira de déviation pour entrer/sortir du quartier de Liesse.